

## MODELE-TYPE INFORMATION DROIT DES PERSONNES

Défense Mobilité effectue un traitement de vos données à caractère personnel dans le but de répondre à sa mission d'accompagnement vers l'emploi des ayants droit au dispositif de reconversion prévu à l'article L.4139-2 du code de la défense.

Ce traitement s'appuie sur les données en provenance des saisies des conseillers lors des entretiens avec les candidats au dispositif ou par la retranscription des formulaires préalablement remplis par ces derniers. Ces données sont complétées par des pièces justificatives fournies par le candidat.

Le traitement mis en place s'appuie sur des données relatives :

- Aux données d'identification
- Aux données professionnelles
- Aux données personnelles
- Aux informations d'ordres économique et financier

Le traitement de données à caractère personnel, dénommé « L.4139-2 » est mis en œuvre par le Directeur des ressources humaines du Ministère des Armées afin de répondre à l'exécution d'une obligation légale en vertu de :

- Article L. 4139-2 du code de la défense
- Articles R. 4139-10 à R 4139- 13 du code de la défense
- Articles R. 4139-14 à R 4139-22 pour la fonction publique de l'Etat
- Articles R. 4139-23 à R 4139-31 pour la fonction publique territoriale
- Articles R. 4139-32 à R 4139-40 pour la fonction publique hospitalière
- Article 13 ter de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Article 2 de l'Arrêté du 29 juin 2020 portant attributions et organisation de Défense mobilités en tant responsable de la transition professionnelle du personnel militaire.

Vos données sont transmises autant que de besoin aux agents de Défense Mobilité et aux agents de la Commission national d'orientation et d'intégration (CNOI).

Vos données sont conservées pour une période maximale de 8 ans dans le système à compter de la date d'agrément ou de renouvellement d'agrément pour les candidats inscrits sur liste et non recrutés. Une fois cette durée atteinte, vos données sont supprimées.

Préalablement à la suppression complète de vos données, une partie peut faire l'objet d'un reversement au Service Historique de la Défense à des fins d'archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques tel que prévu par l'article 89 du Règlement général sur la protection des données et encadré par l'article R212-13 du Code du patrimoine.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données du traitement vous concernant.

Si vous souhaitez exercer vos droits, veuillez formuler une demande à l'adresse fonctionnelle RGPD de Défense Mobilité : [defense-mobilite-rgpd.contact.fct@def.gouv.fr](mailto:defense-mobilite-rgpd.contact.fct@def.gouv.fr) ou par courrier à l'adresse : Ministère des armées, SGA/DRH-MD/DEFENSE MOBILITE/BUREAU STRATEGIE, Fort de Montrouge-Arcueil, 16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or, CS 40300, 94114 ARCUEIL CEDEX.

Le directeur des affaires juridiques assure la fonction de délégué à la protection des données pour le ministère des armées ([daj.delegue.fct@intradef.gouv.fr](mailto:daj.delegue.fct@intradef.gouv.fr)).

Si vous estimez, après avoir contacté Défense Mobilité, que vos droits en matière de protection des données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL par voie électronique (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>) ou par voie postale : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.